



Madame la présidente du conseil d'administration, madame la directrice générale de Réseau Canopé, et vous tous en vos grades et qualités, bonjour.

Les représentants UNSA déclarent,

La lecture du BI (budget initial) présenté nous fait apparaître plusieurs points saillants.

Concernant les financements complémentaires décentralisés avec les Écoles Académiques de Formation continue (EAFC) qui ne se développent pas, il convient de rappeler que leur appréciation a été reconnue ici même lors d'un précédent CA conjointement surévaluée de façon trop optimiste lors de l'élaboration du précédent CO-PERF par le représentant titulaire de la DGESCO. Il a alors évoqué la nécessité dans notre approche concertée d'une plus grande précision concernant les recettes côté institution.

A la lecture du rapport de la cour des comptes que ces échanges anticipaient il y a donc là un point dont nous pouvons nous accorder d'être co-responsables et qui appelle à une forme sinon de prudence du moins de réserve sur les possibilités structurelles de l'État de contribuer au modèle économique de réseau Canopé, hors la SCSP.

Pour notre part nous constatons en regardant l'évolution des budgets depuis 2018 que l'État pour de multiples raisons, soit n'est pas en mesure d'assurer ses prévisions, soit change unilatéralement les règles du jeu régulièrement en courts de contrat, sans en compenser les effets au travers d'une révision des critères d'évaluation budgétaire, in fine. Cela amène à constater un déficit qui pour être structurel ne peut être apprécié hors contexte, sauf à vouloir en imputer injustement la seule responsabilité à l'établissement public. C'est aller par là même contre le rapport Longuet du Sénat qui reconnaissait la bonne gestion et l'évolution conforme aux attentes de la Nation de Réseau Canopé et contre ce que la cour des comptes établit comme lecture de la dynamique vertueuse d'un établissement public et du nôtre en particulier.

Ainsi, concernant l'impact des différentes mesures relatives au rendez-vous salarial et aux augmentations du point d'indice - dites mesures exogènes - nous nous accordons sur le fait qu'elles n'ont été compensées que partiellement. Nous devons dire aussi en toute honnêteté intellectuelle, qu'elles constituent une part non négligeable du négatif budgétaire final.

Ces deux points montrent déjà que le déficit structurel ne résulte pas d'une mauvaise gestion ni d'un manque de travail et d'engagement des personnels de réseau Canopé.

Hors de la seule observation budgétaire de notre activité, il y a bien un enjeu de portage politique relatif à l'établissement public et à son rôle spécifique qui - sauf à porter un

regard superficiel obéré de la seule doxa budgétaire décontextualisée - qui ne se confond pas avec celui de la formation continue institutionnelle.

Réseau Canopé se situe certes dans le champ de la formation continue des enseignants mais son rapport d'activité montre à qui le lit qu'il constitue un vecteur du changement concret de culture de la formation continue vers le développement professionnel et l'épanouissement personnel des agents au-delà des enseignants comme auprès des acteurs éducatifs au sens large qui croisent l'action ministérielle sur le terrain au bénéfice d'une meilleure prise en compte des objectifs ministériels et de la cohésion de la politique de l'État en territoire. Comme nous le disions en 2018 confondre les Ateliers en département avec les académies serait pour le ministère supprimer : et un de ses bras armés reconnu d'utilité publique, et s'amputer de l'activité du réseau qui lui permet d'afficher une activité qui dépasse d'environ 20%, la seule capacité dévolue par sa SCSP.

Ainsi nous relevons que parmi l'ensemble des mesures structurelles visant à opérer des économies, les observateurs budgétaires - à moins de céder à la pensée magique - ne peuvent ignorer que des déménagements dans le cadre du SPSI engendrent des dépenses d'investissement pour adapter les nouveaux locaux occupés aux missions. Il convient donc pour être sérieux et constructifs en toute logique d'apprécier le résultat de ces mesures dans la durée qui fonde leur accomplissement en matière d'économie c'est-à-dire comme annoncé à minima en 2026.

Faire des économies comme projeter un retour sur investissement ou une évolution positive des recettes est la résultante d'un travail dans un contexte donné et donc une dynamique concrète. Cela ne peut être fondé sur de pures conjectures a priori totalement déconnectée du réel. René Char l'écrit dans ses *Feuillets d'Hypnos* tirés de ses notes durant ses années de Résistance : « *Ne t'arrête pas à l'ornière des résultats* ».

Ici, en l'espèce, le contexte national, celui monétaire de l'inflation impacte tout l'écosystème de formation continue et les acteurs éducatifs hors EN qui sont nos destinataires et commanditaires. **Dans ce contexte en y regardant de près, voir l'établissement public redresser ses recettes aussi vite appelle nous le pensons à considération, voire à félicitations !**

Concernant les ETP nous voyons bien que la contrainte budgétaire de Bercy sur le MEN et ses opérateurs dont Canopé en particulier s'effectue de façon systémique sans rapport avec l'activité réelle et les dynamiques politiques engagées et réalisées avec une plus-value sociale saluée par ailleurs. Cela se fait donc à partir d'une variable déshumanisée : la masse salariale gérée comme un stock sans rapport avec sa réalité humaine et en l'espèce sa capacité rare de transformation et de construction d'un retour sur investissement social pour les politiques publiques.

Ne prenons qu'un exemple : les mesures exogènes. Dans ce BI 2025, les 4% de + sur les cotisations retraite des titulaires viennent impacter notre budget d'environ 1,2 millions d'€ sans être compensée sinon en diminuant le nombre d'actifs (qui sont pourtant ceux qui cotisent par définition). Dans une perspective économique globale cela s'appelle le malthusianisme et surtout fait de la réponse immédiate à la difficulté budgétaire une amplification de la maladie initiale structurelle. Ces mesures purement conjoncturelles

et techniques sans horizon politique, c'est à termes ce que les anglo-saxons appellent une valeur de nuisance.

En relisant dans une perspective historique nos budgets depuis 2018, il apparaît qu'à chaque possibilité de l'établissement d'arriver à l'équilibre, succède une réduction de la SCSP et des mesures exogènes qui font revenir au moins au déficit initial en engendrant à chaque fois la nécessité de diminuer la masse salariale et donc de limiter à chaque fois l'activité les objectifs et la performance objective attendus.

Si on regarde de près l'historique des mesures exogènes en grande partie non compensées : si 1,2 millions d'€ engendre une baisse de 15 ETPT comme le déclare le BI, alors la baisse d'environ 179 ETPT jusqu'en 2023 comme le dit le rapport de la cour des comptes p.55 + les 35 ETPT en moins de 2025, cela correspond grosso modo en y appliquant une correction de l'augmentation structurelle du coût de la masse salariale depuis 2018 à 8 à 10 millions d'€ de déficit structurellement organisé de façon exogène, en y ajoutant la ponction de 4,7 millions d'€ déjà connue, nous ne sommes pas loin du déficit structurel constaté au BI. Pouvez-vous nous éclairer sur le cout précis des mesures exogènes depuis 2018 et leur résultat en ETPT en moins structurellement induits ?

Nous n'avons pas peur de le dire : le déficit est artificiellement entretenu par l'État ! S'il finit par nous être violemment reproché comme un avertissement d'avant « liquidation » - même si le contrôle budgétaire a retiré le terme comme inapproprié ensuite lors du dernier CA - l'avertissement de la lecture strictement technique demeure. Mais vous admettez qu'artificiellement entretenu, c'est un mode de gestion. Nous pouvons l'entendre tant que cela ne met pas en cause l'intégrité de notre établissement public, la reconnaissance de son travail et de sa plus-value-sociale, l'honneur et la santé de celles et ceux qui le bâtissent jour après jour !

Par contre, si c'est un calcul : celui-ci vise à asphyxier petit à petit l'établissement, dans le même temps ou on lui demande de déployer plus d'énergie dans ses missions avec moins de masse salariale et toujours plus de déficit exogène non compensé. En d'autres termes nous devrions courir de plus en plus vite, avec un sac à dos toujours plus alourdi de charges lourdes et avec plusieurs sacs sur la tête entravant notre respiration.

Comme OS nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur le fait que ces stratégies sont délétères et maltraitantes dans la durée, qu'elles mettent en souffrances les personnels, des formateurs en Atelier jusqu'à la direction de l'établissement, en passant par nos fonctions supports.

Les risques de RPS, en tendant de plus en plus l'étau budgétaire, sont de moins en moins réfutables. Plusieurs piliers du Burn-Out se voient ici constitués et corrélés par ces mesures mettant les décisionnaires de l'état en responsabilité de dégâts humains au regard des lois. Nous pensons qu'il est possible d'avoir une approche différente, non seulement plus soucieuse de la performance des opérateurs et des intérêts de la formation continue de la fonction publique de l'État mais encore du respect de la personne humaine au travail.